

Item 4

La France :

- souligne son investissement durant un an aux côtés du Kenya pour la formalisation du groupe de travail ad hoc sur le logement adéquat.
- rappelle ses priorités conformément aux travaux de ce groupe intergouvernemental, à savoir (i) la sécurité juridique des baux dans l'intérêt réciproque des propriétaires et des locataires et (ii) la centralité du logement social dans l'approche intégrée dans la planification urbaine.
- remercie la Somalie et l'Azerbaïdjan pour leur investissement notable en tant que nouvelle coprésidence de ce groupe de travail, et les assurer de notre plein soutien pour accompagner leurs efforts.